

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	2
Quorum	16

### SÉANCE DU 16 JUIN 2022

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Lucette TISERRAND, Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Présents à distance : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance et du Patrimoine)
- Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur de la Proximité et de la Relation Client) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Frédérique LINGELSER, Madame Nadia MONKACHI (procuration à Monsieur Philippe BIES) et Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur Salah KOUSSA).

---

Le Conseil d'administration,  
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales  
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation  
Vu le rapport du Directeur général  
Délibère :

**CA/2022/019 : Délégations de signature du Directeur général**

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
  - Les engagements financiers, bons à payer, paiements,
  - Les marchés (passation/exécution)
  - Les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
  
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,  
Jean-Bernard DAMBIER  
Pour extrait conforme